


L'aire métropolitaine bordelaise  
bioclimatique, un territoire grandeur  
nature



SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise  
SCoT approuvé le 11 décembre 2025



#### BIOClimATIQUE

Renouveler et renforcer le lien  
à la nature et aux paysages par  
l'aménagement d'une armature  
bioclimatique naturelle

- Protéger les zones humides avérées
- Améliorer la connaissance des zones humides potentielles
- Protéger les lagunes d'intérêt patrimonial et poursuivre leur identification
- Protéger les milieux humides des paysages des bords de l'Estuaire de la Gironde, de la vallée de la Garonne et de la Dordogne

#### SOLS

Préserver les paysages agricoles,  
naturels et forestiers et restaurer  
leurs fonctionnalités

- Protéger les fonctionnalités des sols agricoles, naturels et forestiers
- Préserver les continuités écologiques et les couloirs de biodiversité
- Préserver les terroirs viticoles et renforcer la protection des terroirs agricoles
- Préserver les milieux forestiers et valoriser leurs fonctionnalités

#### RISQUES

Adapter l'aménagement du territoire aux changements climatiques

- Préserver les espaces de liberté des cours d'eau et limiter leur urbanisation sur les « îlots majeurs » identifiés
- Préserver une bande de 30 mètres minimum de part et d'autre du lit mineur des « fils de l'eau » et des « affluents majeurs »
- Réduire l'exposition des territoires aux risques d'incendie de forêts par l'intégration des dispositions réglementaires et qualitatives

#### RENATURATION

Confirmer l'armature bioclimatique par la renaturation

- Reconnaître les zones préférionales de renaturation et leurs conditions de restauration
- Autoroutes et voies rapides
- Voies principales
- Cours d'eau
- Enveloppes urbaines
- Secteurs de constructions isolés